

Conseillers Généraux,
vous avez la parole !

"Radioscopie" du Mandat départemental au début du 21^{ème} siècle



"Radioscopie" du Mandat départemental au début du 21^{ème} siècle

Jean-Philippe ROY

Maître de Conférences de Science Politique
LERAD
Université de Tours
Conseiller scientifique de l'UCGF

Conseillers Généraux, vous avez la parole!

Cette enquête est un projet de l'UCGF. Le travail de conception du questionnaire a débuté en juin 2005 et s'est achevé fin novembre de cette même année. Le parti pris méthodologique fut d'ouvrir au maximum les possibilités de récolte des réponses, au-delà, bien évidemment, des adhérents de l'Union. Ainsi, l'UCGF a fait de ce travail une véritable entreprise scientifique souhaitant aboutir à une connaissance la plus fiable possible de l'opinion des élus départementaux. Elle s'inscrit dans la tradition française d'analyse de l'opinion des élus. Deux expériences essentielles l'ont inspiré, celle conduite au CEVIPOF, en 1973, sous la co-direction de Roland Cayrol, Jean-Luc Parodi et Colette Ysmal, sur "le député français", et celle réalisée en 1997 par Pascal Jan et Jean-Philippe Roy, consacrée à l'analyse de la perception que les parlementaires ont du Conseil constitutionnel⁽¹⁾. Quant à ses problématiques, elle s'inscrit aussi dans la continuité des travaux consacrés à l'administration et aux politiques publiques territoriales, ceux initiés par le CERVL à Bordeaux, et ceux du LERAD à Tours qui participe au GRALE⁽²⁾.

(1) R. Cayrol, J. - L. Parodi & C. Ysmal, "Le député français", Paris, 1973, Armand Colin, FNSP, coll. Travaux de recherches en Science politique, 159 p.

P. Jan & J. - P. Roy, "Le Conseil constitutionnel vu du parlement", Paris, 1997, Ellipses, 192 p.

(2) UCGF: Union des Conseillers généraux de France; CEVIPOF: Centre d'Etudes de la Vie Politique Française, unité CNRS, IEP de Paris; CERVL: Centre d'Etudes et de Recherches sur la Vie politique Locale, unité CNRS, IEP de Bordeaux; LERAD: Laboratoire d'Etudes sur la Réforme Administrative et la Décentralisation, Equipe d'Accueil reconnue par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Université de Tours; GRALE: Groupe de Recherches sur l'Administration Locale en Europe, unité CNRS fédérant les groupes de recherches français sur l'administration déconcentrée et décentralisée.

Même si les associations d'élus territoriaux ont couramment recours à l'analyse de l'opinion par sondage, c'est la première fois, il faut le souligner, qu'une telle structure accepte le coût d'une étude fondée sur les exigences cano- niques de la recherche scientifique.

Il fallait être sûr de "toucher" les élus et leur donner un temps raisonnable pour répondre à un questionnaire assez exigeant (61 questions). Le choix d'un envoi à l'intégralité des élus par la poste, avec facilité et gratuité pour les retours, s'est donc imposé, dans une plage de temps qui ne pouvait être trop longue afin d'éviter les biais du "bouche à oreille". Le questionnaire a donc été adminis- tré sur les trois premiers mois de

l'année 2006, envoyé le 2 janvier, la date butoir pour les retours était le 31 mars, le tampon de la poste faisant foi. Deux relances ont eu lieu. 1237 questionnaires ont été saisis, soit plus de 25% de la population réelle ciblée. Après les tests de cohérence d'exploit- ation, un résidu de 1007 enregistre- ments a été stabilisé, permettant une exploitation statistique sur un effectif très satisfaisant.

Compte tenu de toutes ces données d'administration, il a été choisi de ne pas reconstituer de quotas, en postu- lant que la motivation à répondre était un apport de représentativité suffisant pour la qualité de l'enquête. Dans cet esprit, on a choisi de maintenir dans les tris à plat les taux de non réponse et les modalités de non choix, afin d'attester l'hypothèse.

L'ensemble a été traité sous TRIDEUX®.

L'enquête se situe dans une phase très particulière de l'évolution politique et administrative française. Son ambition, outre la connaissance de l'opinion, en général, des conseillers généraux, était de circonscrire ce qui la structure au delà de la réputation d'indolence, plus ou moins spontanée, qui plane sur ces élus et leur institution. Pour ce faire, trois axes d'interrogations ont été choisis : les positionnements politiques, l'opinion face au bouleversement induit par la deuxième vague de décentralisation et les représentations que les conseillers généraux se font de l'exercice de leur mandat (statut de l'élu, formation professionnelle, usage des NTIC).

Repérage socio - démographique

Q1 Quel est votre sexe ?

	%
Non réponse	0,3
Féminin	12,1
Masculin	87,6

Q2 A quelle tranche d'âge appartenez vous ?

	%
Non réponse	
18 – 30 ans	0,3
31 – 40 ans	5,2
41 – 50 ans	19,5
51 – 60 ans	43,2
61 – 70 ans	27,9
71 ans et +	4,0

Q3 Quel est votre niveau de diplôme ?

	%
Non réponse	0,4
Aucun	1,2
Brevet, BEPC	6,0
CAP, BEP	8,3
Baccalauréat général ou technologique	16,1
DUT, BTS, Bac + 2	16,1
Licence, Maîtrise, Bac + 4	19,9
DEA, DESS, Diplôme de Grande Ecole	17,4
Doctorat	13,2
Autre	1,5

Q4 Actuellement, en dehors de votre mandat, travaillez vous ?

	%
Oui, je travaille à temps plein	26,6
Oui, je travaille à temps partiel	23,6
Non, je suis retraité, pré - retraité, retiré	38,4
Non, je suis femme au foyer, mais j'ai travaillé antérieurement	1,4
Non, je suis femme au foyer et je n'ai jamais travaillé	0,2
Non, pour d'autres raisons	9,7

Q5 Si vous travaillez actuellement, ou si vous avez déjà travaillé, êtes vous (ou étiez vous) ?

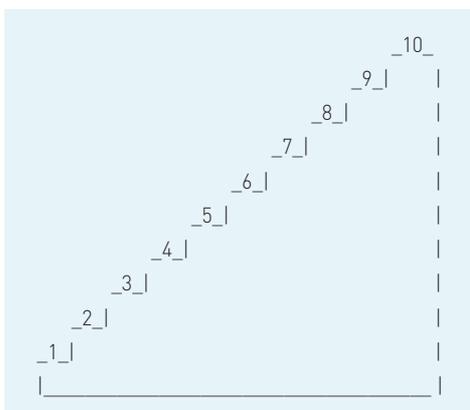
	%
Non réponse	5,6
Employeur	5,9
Travailleur indépendant à votre compte (y compris chef d'entreprise salarié, PDG, gérant de SARL)	27,1
Salarié de l'Etat	22,6
Salarié d'une collectivité territoriale	5,7
Salarié d'un service public ou d'une entreprise publique	14,3
Salarié d'une Entreprise privée	18,9

Q6 A quelle Catégorie socioprofessionnelle appartenez vous ou avez-vous appartenu ?

	%
Non réponse	0,7
Agriculteur exploitant	5,1
Artisan (moins de 10 salariés)	2,5
Commerçant (moins de 10 salariés)	2,8
Chef d'entreprise de 10 salariés et +	5,3
Profession libérale	18,5
Cadre, ingénieur	25,0
Professeur, enseignant, profession scientifique	20,0
Profession de l'information, des arts et du spectacle	1,0
Instituteur	2,4

	%
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	2,0
Profession intermédiaire administrative et commerciale	1,8
Contremaître, agent de maîtrise	2,4
Technicien	4,1
Clergé	0,1
Employé de commerce	0,2
Employé d'administration et d'entreprise	4,7
Personnel des services directs aux particuliers	0,1
Policier, militaire	0,9
Ouvrier qualifié	0,7

Q7 Voici une sorte d'escalier, la marche n°1 correspond à la situation la moins élevée dans la société, la marche n°10, à la situation la plus élevée. Pourriez vous entourer le n° de la marche sur laquelle vous pensez vous situer ?



	%
Non réponse	7,8
1	0,5
2	0,5
3	2,1
4	6,6
5	15,5
6	23,9
7	27,0
8	12,1
9	2,3
10	1,7

Alors même que l'échantillon n'a été retravaillé que pour des raisons de cohérence des réponses, on observe sur ces premiers items que celui-ci est très satisfaisant par rapport aux chiffres officiels de la représentation départementale. On notera simplement quelques écarts:

- Une légère sur-représentation des femmes (12,1% contre 10,9% en réel)
- Un écart apparent de la catégorie "retraité, pré-retraité, retiré": 38,4% contre 24% de "retraités" dans la répartition démographique officielle. Cet écart est lié à notre catégorisation plus large, d'ailleurs notre répartition par tranche d'âge correspond à la population globale.

Au delà de ces différences, on peut considérer l'échantillon comme globalement représentatif.

Q8 Exercez vous un autre mandat ?

	%
Non réponse	1,3
Non	15,8
Oui, député européen	0,4
Oui, député	2,6
Oui, sénateur	1,7
Oui, conseiller régional	1,5
Oui, maire	23,6
Oui, maire adjoint	7,7
Oui, conseiller municipal	11,6
Oui, un mandat municipal et un mandat communautaire	33,8

On observe le lien très fort qui unit le niveau municipal et le niveau cantonal: 76,7% ont à la fois un mandat de CG et un mandat municipal.

Au demeurant, trois masses émergent clairement de cette question:

- les conseillers généraux "purs", c'est-à-dire sans autre mandat, soit 15,8%
- les conseillers généraux cumulant strictement avec un mandat municipal, soit 42,9%
- les conseillers généraux, titulaires d'un mandat municipal et d'un mandat communautaire, soit 33,8%.

Les positionnements politiques

Q9 Votre canton est il principalement...

	%
Non réponse	0,5
Rural	47,6
Urbain	22,0
Mixte	29,9

Cette répartition témoigne de l'évolution territoriale du pays. Si la part rurale reste dominante, on assiste à une montée en puissance des territoires "urbains", fruit conjoint de l'épanchement des villes et de l'évolution des choix résidentiels. Le canton mixte tend à devenir une véritable catégorie où les enjeux sont très spécifiques (SCOT, accès aux services en deuxième couronne, etc...).

Q10 Depuis combien de temps êtes-vous conseiller(e) général(e) de ce canton ?

	%
Non réponse	0,3
C'est mon premier mandat	44,7
C'est mon second mandat	30,7
C'est mon troisième mandat	12,3
Depuis plus de trois mandats	12,0

Avec une évolution qui présente 44,7% de primo élus, 30,7% d'élus en second mandat et 24,3% de "troisième mandat ou +", on observe une population qui, à l'évidence se renouvelle plus qu'on ne le pense et où l'immobilisme n'est pas si fort qu'on le pense.

Q11 Exercez vous une fonction au sein du Conseil général

	%
Non réponse	1,7
Non	57,0
Oui, Président	1,1
Oui, Vice - Président	26,2
Oui, Président de commission	14,0

Q12 Auquel de ces grands domaines correspond la Commission à laquelle vous appartenez ?

	%
Non réponse	2,1
Finances et économie	25,1
Vie sociale	19,0
Grands investissements départementaux	11,5
Education et culture	20,3
Aménagement du territoire et cadre de vie	22,0

Q13 Exercez vous une responsabilité associée à votre mandat ?

	%
Non réponse	4,5
Non	22,4
Oui, membre du conseil d'administration d'un établissement public	47,1
Oui, membre du conseil d'administration d'une SEM	12,1
Oui, une autre responsabilité	13,9

Q14 Appartenez-vous à un parti politique ?

	%
Non réponse	0,6
Non	25,4
LO	0,1
PCF	4,0
MDC	0,4
PS	29,7
PRG	2,3
Verts	1,0
UDF	5,8
UMP	30,2
RPF	0,2
MPF	0,2
Autre	0,2

De cette question, on retire plusieurs informations :

- Avec 25,4% de non affiliés, les Conseillers généraux apparaissent fidèles à leur image, celle d'élus proches de leur électorat et donc moins liés que les autres aux appareils partisans. Au demeurant ce chiffre demeure relativement plus modeste que ce qu'on pouvait attendre. Il est très fortement corrélé au caractère rural du canton.

- La bipolarisation des élus autour des deux forces de gouvernement national est patente, puisque le PS et l'UMP rassemblent chacune environs 30% de l'échantillon.

- En troisième lieu, les forces d'appoint sont relativement faibles, représentant un potentiel d'environ 6 points à gauche comme à droite. On relèvera au demeurant que seule l'UDF à droite représente un poids significatif (5,8%), alors qu'à gauche, cette catégorie se partage entre un PCF à 4% et un PRG à 2,3%. Ces deux chiffres renvoient aux héritages historiques du communisme rural et du radicalisme. Leur relative modestie attestent du déclin de ces deux forces, y compris dans leurs zones traditionnelles d'implantation.

- Les 1% des verts et les 0,4% des MDC illustrent la difficulté de telles formations à obtenir une représentation cantonale. Les causes en sont probablement distinctes. Pour les premiers, on observe une localisation essentiellement urbaine, où peuvent timidement émerger les enjeux écologistes dans l'opinion publique. On notera également que ces élus bénéficient également du régime électoral particulier de Paris, Lyon et Marseille. Pour les élus dans la mouvance de Jean - Pierre Chevènement, leur mandat est souvent lié à une classique logique territoriale ou à d'anciennes solidarités de parti (appartenance antérieure au CERES).

Q15 Où vous situez vous sur l'échelle suivante qui va de la gauche à la droite

(entourez la position qui vous correspond le mieux)

Gauche 1 2 3 4 5 6 Droite

	%
Non réponse	2,4
1	7,2
2	23,3
3	17,0
4	29,2
5	17,1
6	3,8

Cette échelle d'auto-positionnement entre la droite et la gauche, révèle une légère polarisation à droite 50,1% contre 47,5% à gauche. Au demeurant, on observera une répartition différente dans les deux moitiés de l'échelle, le pôle de droite étant clairement centripète, alors que le pôle de gauche s'articule autour de la position " 2 ", au coeur de cette moitié d'échelle. On notera, par ailleurs, la force relative du pôle extrême de la gauche, 7,2% très supérieur au pôle extrême de la droite, 3,8%. L'identité de gauche semble donc plus clairement revendiquée par les élus départementaux.

Q16 Appartenez vous à la majorité de votre Conseil Général ?

	%
Non réponse	0,6
Oui	60,3
Non	39,1

Ce tableau témoigne du fait que plus on est dans la majorité du CG, plus on est motivé pour répondre à une telle enquête. On mesure là, en quoi cette appartenance est une dimension très importante qui structure les comportements.

Q17 Etes-vous adhérent(e) de l'U.C.G.F. ?

	%
Non réponse	2,7
Oui	34,4
Non	63,0

Le tableau ci-dessus montre que les répondants ne sont pas limités aux adhérents de l'Union, même si cette dernière est largement sur - représentée par rapport à la masse totale des conseillers généraux. Au demeurant, le chiffre de 34,4% comprend également les élus qui se considèrent comme adhérent de l'Union dès lors que leur département subventionne l'association. On peut donc considérer cette répartition comme satisfaisante.

L'opinion des Conseillers Généraux au lendemain de l'acte II de la décentralisation

Q18 Vous sentez vous d'abord le (la) représentant(e)...

	%
Non réponse	11,1
De votre canton	45,8
De votre département tout entier	43,1

Cet item marque une des dimensions, probablement les plus marquantes de la sociologie politique des conseillers généraux. Cette variable teste en réalité l'échelle territoriale par rapport à laquelle le conseiller général va déterminer son action. Intérêt cantonal et intérêt départemental, tels sont en fait les deux tensions, où l'on voit que l'opinion est très partagée. Il s'agit certainement d'une des opinions les plus structurantes de l'échantillon. On a ainsi envie de départager, d'un côté une tension vers l'intérêt territorial, qui porterait à privilégier l'intérêt du canton, la proximité et le caractère quasi impératif du mandat, face à l'intérêt départemental, sorte de "montée en généralité", qui rapprocherait le Conseiller général d'un élu national. Au demeurant, il convient probablement de relativiser cette opposition, car la force des enjeux politiques nationaux au sein du département doit sans doute aussi jouer un rôle essentiel.

Selon vous, dans le quotidien de votre mandat, seriez vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout, avec les affirmations suivantes :

Au CG, la gauche et la droite ça compte moins qu'ailleurs

	%
Non réponse	2,2
Tout à fait d'accord	5,2
Plutôt d'accord	27,1
Plutôt pas d'accord	31,9
Pas d'accord du tout	32,9
Ne souhaite pas se prononcer	0,8

Ce premier item de cette série le montre bien, quelque chose s'est probablement passé dans les années récentes : le processus de politisation des Conseils généraux est clairement installé. 64,8% des enquêtés rejettent l'image d'un conseil général non politique au sens de l'opposition gauche - droite. Le mythe de l'assemblée de notables de la troisième république a fait long feu, seuls 32,3% se déclarent d'accord avec la proposition suscitée.

Entre majorité et opposition, on peut souvent trouver un accord quand l'intérêt général est en cause

	%
Non réponse	1,5
Tout à fait d'accord	18,2
Plutôt d'accord	62,8
Plutôt pas d'accord	13,7
Pas d'accord du tout	3,6
Ne souhaite pas se prononcer	0,3

Ici, apparaît le mode de construction de l'intérêt politique au Conseil général. Face au refus précédent de considérer le clivage gauche droite comme inopérant, est opposée la possibilité de trouver un accord entre majorité et opposition quand l'intérêt général est en cause. On assiste là à un condensé de la complexité propre à l'ordre politique des Conseils généraux. A 81%, les conseillers généraux approuvent cette idée et placent ainsi le Conseil général dans la sphère des assemblées délibérantes politisées mais où un consensus est possible. Reste à savoir dans quel cadre ce type d'accord consensuel est possible. Est - ce dans le cadre d'un accord global majorité - opposition dans une assemblée plénière ou dans le cadre d'accords inter - individuels entre deux conseillers généraux (voire au sein d'un groupe restreint) ?

Les relations individuelles comptent plus que les relations politiques

	%
Non réponse	1,5
Tout à fait d'accord	18,6
Plutôt d'accord	48,3
Plutôt pas d'accord	24,9
Pas d'accord du tout	5,2
Ne souhaite pas se prononcer	1,6

Cet item apporte une des réponses à l'interrogation précédente. Avec 66,9% d'accords face à la proposition suscitée, on observe un cadre politique où la culture de l'entre - soi est très implantée. La dimension notabiliaire de la fonction de conseiller général est ici la clef de compréhension. En effet, les relations individuelles peuvent s'entendre au sein mais aussi en dehors de l'assemblée départementale. Les "relations individuelles" doivent donc s'entendre comme une ressource de légitimité qui participe au premier chef à celle de l'élu, puisqu'il peut en jouer pour son propre compte, au sein de son groupe (de majorité ou d'opposition), mais aussi de manière transversale.

Le clivage rural - urbain compte plus que celui opposant la majorité et l'opposition

	%
Non réponse	2,1
Tout à fait d'accord	8,2
Plutôt d'accord	31,5
Plutôt pas d'accord	35,8
Pas d'accord du tout	19,0
Ne souhaite pas se prononcer	3,4

39,7% d'accords, 54,8 de désaccords, on teste là et on corrobore la constatation de la fantastique évolution territoriale de la France. L'efflorescence de ces cantons rurbains semble affaiblir considérablement le clivage traditionnel urbain - rural et, du coup homogénéiser un peu plus les problématiques spécifiques de l'échelle politique départementale.

Pourriez vous classer les enjeux suivants, selon la priorité politique que vous leur accordez dans le cadre de votre mandat au Conseil général.

En premier	En second	En troisième	%
Non réponse			9,9
L'intermodalité en matière de transport	Le développement des politiques de culture, notamment du patrimoine musical local	La couverture de l'ensemble du territoire en matière de téléphonie mobile	25,5
L'intermodalité en matière de transport	La couverture de l'ensemble du territoire en matière de téléphonie mobile	Le développement des politiques de culture, notamment du patrimoine musical local	17,6
Le développement des politiques de culture, notamment du patrimoine musical local	L'intermodalité en matière de transport	La couverture de l'ensemble du territoire en matière de téléphonie mobile	8,6
Le développement des politiques de culture, notamment du patrimoine musical local	La couverture de l'ensemble du territoire en matière de téléphonie mobile	L'intermodalité en matière de transport	9,8
La couverture de l'ensemble du territoire en matière de téléphonie mobile	L'intermodalité en matière de transport	Le développement des politiques de culture, notamment du patrimoine musical local	15,0
La couverture de l'ensemble du territoire en matière de téléphonie mobile	Le développement des politiques de culture, notamment du patrimoine musical local	L'intermodalité en matière de transport	13,4

Le tableau ci-dessus indique bien comment les enjeux qui apparaissent comme directement liés à la territorialité, notamment dans sa dimension d'aménagement sont largement préférés. Transports et téléphonie mobile sortent nettement en tête si l'on prend comme simple indicateur les combinaisons qui les classent prioritairement : 43,1 % pour le premier, 28,4% pour le second, seulement 18,4 pour le patrimoine culturel. Il faut dire que les deux premiers enjeux entrent directement dans la compétence du Conseil général, le troisième est une compétence facultative.

Q26 Au lendemain de la deuxième vague de décentralisation, diriez vous du département qu'il sort

	%
Non réponse	4,3
Renforcé	64,8
Affaibli	30,9

Cet item révèle, en fait, une information très relative. Les Conseillers généraux considèrent en effet, à juste titre, que tout ce qui contribue à renforcer les compétences de l'institution est un affermissement de son autonomie politique. Il est donc logique que la réponse soit très largement positive. Elle doit être relativisée par la question posée à l'item suivant. En première analyse, il semble ressortir que le prix à payer de la montée en compétence soit pris en compte, notamment en ce qui concerne l'augmentation de l'imposition locale. Mais la logique qui conduit à cette augmentation est plutôt renvoyée à la carence de l'Etat qu'à l'autonomisation de l'instance locale. En d'autres termes, la grande masse des conseillers généraux se place dans une posture qui les situent à la fois comme bénéficiaire et victime. Bénéficiaires de nouvelles compétences, mais victimes d'un Etat qui ne tient pas ses engagements, ce qui leur permet de lui imputer la responsabilité d'une augmentation obligatoire de l'imposition locale, que celle-ci soit en partie ou en totalité la résultante de ce fait.

Ces deux items situent assez bien la représentation que les conseillers généraux se font de leur institution. Il s'agit d'une posture pragmatique qui les autorise à prendre ce qui leur revient dans le mouvement de décentralisation décidé. Ce n'est que dans un second temps qu'ils assoient leur autonomie qui apparaît alors comme la conséquence de la carence de l'Etat face aux engagements souscrits, y compris au niveau constitutionnel.

Q27 Au lendemain de cette réforme, on évoque de plus en plus souvent l'augmentation des impôts locaux. Diriez-vous que... :

	%
Non réponse	1,5
C'est inévitable, les compensations de l'Etat ne suffiront pas	70,2
C'est souhaitable car c'est la condition d'une véritable autonomie du Département	14,2
C'est possible de l'éviter, les compensations de l'Etat suffisent	13,6

Pour contenir ou réduire les prélèvements à terme, quelle politique vous paraît prioritaire au lendemain de cette réforme : Vous classerez ces propositions selon l'ordre de priorité que vous lui accordez

En premier choix :

Enjeux	Vos priorités
Non réponse	12,0
La réduction des charges de fonctionnement	27,8
La redistribution des moyens sur le terrain	24,0
Le désendettement	23,0
La négociation des dotations avec l'Etat	13,1

En second choix:

Enjeux	Vos priorités
Non réponse	12,0
La réduction des charges de fonctionnement	13,7
La redistribution des moyens sur le terrain	27,4
Le désendettement	26,6
La négociation des dotations avec l'Etat	20,3

En troisième choix :

Enjeux	Vos priorités
Non réponse	12,4
La réduction des charges de fonctionnement	4,0
La redistribution des moyens sur le terrain	18,3
Le désendettement	25,1
La négociation des dotations avec l'Etat	40,2

En quatrième choix:

Enjeux	Vos priorités
Non réponse	12,3
La réduction des charges de fonctionnement	42,5
La redistribution des moyens sur le terrain	18,3
Le désendettement	13,0
La négociation des dotations avec l'Etat	13,9

Sur ces quatre choix successifs, on observe une tendance générale à préférer une évolution autonome, conduisant à la réduction des charges de fonctionnement. C'est-à-dire, pour parler clairement, à jouer sur le train de vie de l'institution et sur son management des ressources humaines. Il est vrai que le personnel des Conseils généraux a considérablement augmenté depuis 1982, mais cette augmentation va de paire avec la montée en puissance de l'institution, c'est-à-dire des missions de service public qu'elle a à assurer. Notons que la redistribution sur le terrain et le désendettement ne sont pas très loin. A l'inverse, ce n'est qu'en troisième choix que la négociation des dotations avec l'Etat paraît une solution majoritairement choisie, marquant, là encore, la très forte tension vers l'autonomisation locale du département et sans doute la crise de confiance des conseillers généraux envers l'Etat.

Cet item est véritablement déterminant car il montre l'évolution du département, devenue une authentique collectivité territoriale, historiquement liée à l'Etat, mais qui a saisi la décentralisation comme une opportunité véritable et qui souhaite désormais, au niveau de sa gestion économique et de son management, trouver d'abord ses propres solutions de rationalisation. "Compter sur ses propres forces" semble la ligne de conduite que se donnent les conseillers généraux, certains qu'ils sont de la fiabilité désormais relative des engagements de l'Etat.

Q32 Le président du CG où vous êtes élu a-t-il mis en place le dispositif RMI-RMA

	%
Non réponse	1,1
Oui	91,3
Non	7,6

Cette réponse peut paraître un peu surprenante si l'on se rappelle que les élections sanctions de 2004 ont fait basculer 11 départements à gauche, portant ainsi à 46, le nombre de conseils généraux métropolitains (Corse comprise) dans le giron de l'opposition nationale. La réforme RMI - RMA était la mesure phare apparaissant dans l'agenda de la décentralisation de Jean - Pierre Raffarin. Nombre de nouveaux élus ou réélus à gauche s'en saisirent et annoncèrent leur volonté de résistance en ne faisant pas appliquer cette mesure. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts, et le plan Borloo aidant, un certain nombre d'évolutions sont intervenues

quant aux conditions d'administration de cette mesure. Concrètement, en Décembre 2005, 13 départements n'ont toujours pas signé de contrats RMA. 11 sont de gauche (Ardèche, Côtes-d'Armor, Creuse, Haute-Corse, Landes, Nord, Puy-de-Dôme, Seine-Maritime, Tarn, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), 2 sont à droite (Pyrénées-Orientales et Ardennes). On mesure bien là, encore une fois, le pragmatisme qui est la marque du comportement des Conseils généraux dans la conduite des politiques publiques. Dans un premier temps, les conseils généraux de gauche se sont servi du RMA (en refusant sa mise en place) comme d'une signalétique de leur victoire, puis peu à peu, la plupart des départements se sont emparés de cette mesure comme d'une opportunité participant à leur mission de service public en matière sociale. Notons néanmoins que les départements les plus résolus restent majoritairement de gauche.

Ce double pragmatisme est attesté par l'accord majoritaire donné à l'item suivant (quelle que soit l'opinion politique du répondant).

Q33 Etes vous d'accord avec cette décision ?

	%
Non réponse	2,9
Oui	84,1
Non	13,0

Q34 Le développement des EPCI (Communauté urbaine, de communes ou d'agglomération) fait-il plutôt de ces structures...

	%
Non réponse	4,8
Un partenaire efficace pour le développement des politiques départementales ?	68,0
Un facteur de confusion qui porte préjudice à l'action du CG ?	27,2

Là encore le pragmatisme règne et ce, quelque soit la nature du canton dont le conseiller général est issu.

Q35 Par rapport au Conseil Régional, diriez-vous que le CG est aujourd'hui

	%
Non réponse	11,3
Renforcé	64,5
Affaibli	24,1

Selon la logique développée jusqu'ici, on observe une opinion qui considère très majoritairement que le département sort renforcé de cette réforme. Ce qui veut dire que l'évolution de la décentralisation qui vise à spécialiser de plus en plus le Conseil Général dans ses missions territoriales et sociales est perçue comme un bon moyen de clarifier son identité face à un Conseil Régional dédié à une mission de développement économique et à la mise en cohérence des politiques de développement européennes et nationales.

Q36 Le développement des politiques sociales de proximité au sein du CG sont elles de nature...

	%
Non réponse	2,8
A renforcer sa légitimité politique	86,0
A l'affaiblir politiquement	11,2

Cet item corrobore le précédent, indiquant ainsi que la mission de service public social de proximité n'est pas vécue comme un fardeau politique, mais au contraire comme un argument du renforcement de la légitimité politique du département. On voit sans doute là apparaître un profil d'élus qui considèrent leur département à la fois comme le lieu où se traite le problème majeur de l'opinion publique

française et celui qui peut contribuer à sa résolution dans une certaine égalité nationale pragmatique. Évidemment, c'est au moment où la question des péréquations se posera que le divorce entre ces deux missions se posera. Cette échéance est cruciale, elle explique peut-être le point de vue beaucoup plus partagé face à l'item suivant, certains conseillers généraux anticipant probablement ce moment.

Q37 Dans votre action quotidienne diriez vous que cette réforme...

	%
Non réponse	3,1
Bouleversera profondément votre action	40,7
Ne changera pas grand-chose	56,2

Mandat ou profession, le «métier de Conseiller Général»

Les items suivants ont été construits pour approfondir globalement la question du statut de l' élu. On dénomme souvent cette problématique "la professionnalisation du métier d' élu". Cette question est notoirement compliquée, car s'il peut être assez unanimement accepté que les compétences requises font de cette activité un véritable métier, une réticence traditionnelle conduit habituellement à refuser le qualificatif de profession à un mandat politique. Deux arguments sont souvent avancés : par définition il est précaire (durée du mandat, incertitude de la réélection) et il correspond, dans une conception idéale de la démocratie, à une fonction civique.

Les réponses qui suivent indiquent très largement qu'un pas décisif a été franchi dans les représentations des élus départementaux. Ils considèrent leur mandat comme une véritable profession et revendiquent la capacité à en tirer des droits et de s'en prévaloir en terme de retraite et en terme de valorisation dans la société civile, comme s'il s'agissait d'une activité professionnelle classique. Au fond, pour eux, il s'agit d'un service rendu à la population et non d'un privilège, encore moins, bien sûr d'une turpitude dont on ne saurait s'autoriser à profiter. Au contraire, il faudrait aboutir à une situation, à l'image des pays anglo-saxons et scandinave, où la transition entre mandat politique et activité professionnelle peut être non seulement facilitée, mais mieux encore, considérée comme normale, et ne pèse pas sur la trajectoire professionnelle et personnelle de l' élu.

Etes vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout avec les affirmations suivantes :

Conseiller général, c'est de plus en plus une véritable profession

	%
Non réponse	0,3
Tout à fait d'accord	28,2
Plutôt d'accord	46,6
Plutôt pas d'accord	18,7
Pas d'accord du tout	5,8
Ne souhaite pas se prononcer	0,5

74,8 % des répondants se déclarent d'accord avec cette proposition, 14,5% la refusent. Cette nette majorité d'approbation est d'autant plus significative que la proposition ne mesure pas l'opinion abstraite, mais l'évolution de la perception de leur activité qui, quoi qu'ils en pensent sur le fond, évolue, selon eux, vers un profil professionnel évident. Il y a là une base tout à fait déterminante, puisque ces 74,8 %, soit constatent un fait déjà acquis, soit se confrontent à un avenir inéluctable. Des conséquences vont en découler que les items suivants déclinent.

Si j'en avais les moyens, j'exercerai les activités liées à mon mandat à temps plein

	%
Non réponse	3,1
Tout à fait d'accord	35,9
Plutôt d'accord	34,0
Plutôt pas d'accord	16,4
Pas d'accord du tout	7,9
Ne souhaite pas se prononcer	2,7

Au titre du constat, il y a la question du temps à consacrer au mandat. Une large majorité considère (69,9%) qu'un statut de l' élu devrait lui permettre de se consacrer complètement à cette activité. Ce qui semble aller de paire avec l'acceptation de la spécialisation du mandat, et donc de l'accroissement nécessaire des compétences afférentes. Qui dit spécialisation dit spécialistes, et donc la nécessité d'y consacrer du temps. Probablement faut-il voir là aussi un terrain propice à une évolution vers le non cumul des mandats, même si, encore aujourd'hui, la réalité est toute autre.

La situation d'élu n'étant pas stable, il serait normal qu'une sortie en capital soit possible dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire

	%
Non réponse	1,5
Tout à fait d'accord	41,7
Plutôt d'accord	42,6
Plutôt pas d'accord	8,2
Pas d'accord du tout	3,3
Ne souhaite pas se prononcer	2,7

Cet item souligne clairement une forte revendication des Conseillers généraux face à leur situation sociale. Contre une opinion publique qui a tendance à dévaloriser l'activité et les acteurs politiques, la gestion au quotidien de leur mandat incite les conseillers généraux à souhaiter en tirer un profit raisonnable dans leur vie personnelle. 84,3% demandent à pouvoir profiter d'une sortie en capital dans le cadre de leur système de retraite complémentaire. On est bien au delà de la conception traditionnelle qui fait du mandat une situation distincte de la profession et de leur rémunération une indemnité et non un salaire. Il y a là, au sens propre comme au sens figuré la volonté de capitaliser cette expérience, et la masse des opinions "converties" à ce point de vue est très majoritaire. Notons que, même au delà des situations sociales classiquement favorisées, à savoir les fonctionnaires ou les professions libérales (pouvant trouver un moyen de gérer avec une certaine souplesse leur agenda et leur carrière), cette opinion est largement majoritaire.

Les conseillers généraux souhaitent donc profiter des mêmes potentialités de souplesse que celles offertes par un nombre croissant de retraites complémentaires disponibles dans d'autres secteurs sociaux.

Avec cette mesure, ils pourraient soit profiter d'un complément de revenus classique, au moment de leur cessation d'activité, soit de la récupération d'une somme générée comme un placement, et ainsi ne pas souffrir des ruptures de rémunération liées au caractère forcément temporaire et incertain de l'activité politique.

Cette opinion peut être la base d'une proposition législative forte, l'état actuel du droit positif interdisant cette possibilité.

Il est presque impossible d'exercer un tel mandat et d'être à son compte ou salarié du privé.

	%
Non réponse	0,6
Tout à fait d'accord	32,3
Plutôt d'accord	45,0
Plutôt pas d'accord	16,3
Pas d'accord du tout	5,1
Ne souhaite pas se prononcer	0,8

Avec 77,3% d'accords, on pointe la logique de l'opinion des conseillers généraux, qui soulignent les inégalités d'ordre professionnel qui opposent fortement les profils d'élus et conduisent à une homogénéisation sociale des élites politiques locales. La politique ne leur semble plus devoir être un luxe qu'on peut se payer en raison de sa fortune, ou du caractère protégé de son secteur d'activité, mais une véritable ressource à laquelle on doit pouvoir s'adonner sans risque professionnel personnel, voire dont on pourra légitimement se prévaloir ultérieurement dans le cadre d'un développement de carrière : 71,7% d'accords en faveur de cette idée dans l'item suivant. D'une certaine façon, les conseillers généraux plaident contre deux types de discriminations, celles dont ils pourraient avoir à souffrir dans le cadre de l'exercice et à la fin de leur mandat, et celles qui risquent de jouer pour les candidats au mandat de conseiller général.

Il y a bien là les bases constitutives d'une revendication forte pour un statut de l'élu, normalisant cette activité.

L'exercice de mon mandat développe une véritable compétence que je dois pouvoir valoriser ultérieurement dans ma vie professionnelle

	%
Non réponse	2,5
Tout à fait d'accord	21,5
Plutôt d'accord	50,2
Plutôt pas d'accord	15,7
Pas d'accord du tout	3,5
Ne souhaite pas se prononcer	6,6

L'activité politique n'est qu'un moment de ma vie. Ce n'est pas toute ma carrière.

	%
Non réponse	0,3
Tout à fait d'accord	34,6
Plutôt d'accord	49,3
Plutôt pas d'accord	9,4
Pas d'accord du tout	4,6
Ne souhaite pas se prononcer	1,9

Très logiquement, à 83,9%, le caractère temporaire du mandat de Conseiller général est bien perçu, la notion de carrière devant s'entendre au sens large (politique en particulier et professionnelle en général).

Je me sens responsable dans l'exercice de mon mandat, il y a donc un risque normal à assumer, y compris devant la justice

	%
Non réponse	0,8
Tout à fait d'accord	25,7
Plutôt d'accord	55,6
Plutôt pas d'accord	12,6
Pas d'accord du tout	3,4
Ne souhaite pas se prononcer	1,9

Q45 Que pensez vous du niveau actuel de l'indemnité dont vous bénéficiez ?

	%
Non réponse	2,6
Elle est trop élevée	2,0
Elle correspond tout à fait à l'engagement personnel que j'investis dans ma fonction	43,8
Elle est insuffisante, elle devrait être augmentée de 5 à 10 %	27,1
Elle est tout à fait insuffisante, il faudrait l'augmenter de plus de 20 %	24,5

A 81,3%, les conseillers généraux acceptent à la fois l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité, y compris devant la justice, ce qui est logique, au regard du cadre légal assez contraignant auquel ils sont soumis. Ceci les conduit à avoir un point de vue très partagé sur le niveau actuel de leur rémunération. 51,6% souhaiteraient la voir augmenter, 43,7% s'en satisfont. Notons que l'orientation politique influe très peu sur cette répartition et que le temps de mandat n'est guère influent non plus. Il s'agit donc bien d'une revendication générale quelque soit la conviction politique et quelque soit l'expérience dans la " carrière " de conseiller général.

Conformément à ce que l'on peut savoir par les témoignages, on observe une part majoritaire des répondants (56,9%) consacrant 2 à 3 jours à leur mandat, cet équilibre étant dû très largement à un cumul fréquent avec un mandat municipal intervenant le reste du temps. Il s'agit donc du temps réel moyen consacré à la fonction de conseiller général. Il convient au demeurant de relativiser ces chiffres, même si l'enquête ne permet pas d'affiner significativement. On peut notamment imaginer qu'il y a des disparités concrètes entre un élu combinant un mandat municipal et départemental dans un canton rural, et dans un canton urbain.

Q46 Par semaine, en moyenne, l'exercice de votre mandat vous occupe...

	%
Non réponse	1,0
Moins d'une journée	1,3
1 jour	12,5
2 à 3 jours	56,9
4 à 5 jours	20,2
A temps complet	8,1

Les conseillers généraux et leur formation

Q47 Pour l'exercice de votre mandat, jugez vous votre formation...

	%
Non réponse	1,3
Tout à fait suffisante	28,3
Juste suffisante	50,0
Insuffisante	18,5
Très insuffisante	1,9

Avec ces premiers chiffres, on pourrait penser que ces élus ne doutent pas véritablement de leur compétence. On voit là apparaître, en fait, l'aspect électoral de leur fonction. D'une certaine manière, on peut postuler que les nécessités de l'élection ont mis entre les mains du citoyen la capacité à juger de la compétence et de la légitimité des postulants au mandat de conseiller général. L'élection apparaît dès lors comme une onction qui explique que la moitié des répondants (50%) estime leur formation comme "juste suffisante". Un réflexe naturel est probablement à l'origine de cette auto-évaluation, la nécessité de "prendre au sérieux" l'électeur et l'opinion qu'il a exprimée dans les urnes, source de légitimité. Par ailleurs, la nécessité d'être "à la hauteur" de la tâche confiée est également présente. Ainsi, en agrégeant les modalités "juste suffisante" et "insuffisante", la nécessité d'une formation au cours du mandat est ressentie, à des degrés divers (apport fondamental ou formation continue) pour 70,4% des conseillers généraux de l'échantillon.

Q48 Seriez vous prêt(e) à consacrer un peu de votre temps à de la formation continue ?

	%
Non réponse	1,2
Non	16,2
Oui, 1 à 2 jours par mois	29,4
Oui, 1 à 2 jours par trimestre	25,7
Oui, 1 à 2 jours par semestre	16,8
Oui, 1 à 2 jours par an	10,7

Les 82,6% désireux de consacrer un moment de leur année à la formation continue attestent l'hypothèse du précédent paragraphe. La fréquence de ces périodes est fonction de la disponibilité, et les forts pourcentages pour un rythme mensuel ou trimestriel attestent d'une attente effective de cette demande. Ce chiffre est fortement corrélé avec l'âge, le type de canton et le sexe, plus le conseiller général est jeune, urbain et de sexe féminin, plus il (elle) aspire à être fréquemment bénéficiaire d'une formation permanente. A l'inverse, plus il est âgé, rural et masculin, moins il sent cette nécessité.

Q49 Qui, selon vous, devrait prendre en charge le financement de cette formation ?

	%
Non réponse	4,6
Moi - même, cela m'apporte après tout une compétence personnelle	2,6
Le CG, après tout, c'est un "plus" pour l'institution	86,9
Le parti politique auquel j'appartiens (ou dont je me sens proche), après tout, je porte aussi ses intérêts dans l'exercice de mon mandat	6,0

Le plébiscite enregistré par l'institution départementale signale bien le sens accordé par les répondants à cette question. En bonne cohérence avec le sentiment majoritaire qui associe le mandat de conseiller général à une véritable profession, il apparaît comme logique que le coût d'une formation continue incombe au Conseil général. La dimension politique, et plus particulièrement, la formation qui classiquement est une des facettes de la fonction des partis politiques est clairement écartée. Peut-être doit-on voir deux raisons à cela : l'existence tout d'abord d'un financement prévu par la loi et qui est budgétisé dans tous les Conseils Généraux ; par ailleurs, un certain doute quant à la fiabilité d'une formation interne assurée directement par les officines partisanes. Ce que vient corroborer le tableau suivant, la neutralité garantie par l'institution ou le lieu de déroulement de la formation apparaît comme un élément déterminant de sa fiabilité.

Q59 Si une sorte de formation continue vous était proposée, quelle forme souhaiteriez vous la voir prendre ?

	%
Non réponse	4,7
Des séances organisées au Conseil Général	60,0
Des séances dans un lieu politiquement neutre	26,4
Des séances au sein du parti politique auquel j'appartiens (ou dont vous vous sentez le (la) plus proche)	8,9

Q60 D'une manière générale, cette formation devrait elle être...

	%
Non réponse	5,3
Réservée aux conseillers généraux, pour approfondir les problèmes liés à ce mandat	47,8
Ouverte à des titulaires d'autres mandats, afin de favoriser les relations entre élu(e)s de collectivités différentes	47,0

Le partage presque parfait des réponses indique les deux tendances lourdes de la demande, c'est-à-dire, à égalité, une demande de spécialisation accrue dans le cadre du mandat et de ses compétences, et par ailleurs, une ouverture vers les problématiques des autres types de mandats locaux, afin de gérer les complémentarités de compétence. Le profil d'élu en réseau est donc aussi présent que celui d'élu centré sur la problématique de son mandat départemental *stricto sensu*.

Q61 Selon vous, les prestataires de service, pour de telles formations, doivent-ils être plutôt...

	%
Non réponse	6,2
Des formateurs spécialisés	71,6
Des enseignants du supérieur	6,0
Des spécialistes de la communication	6,5
Des élus ou anciens élus	9,8

Là encore, l'état de la législation et de la réglementation a très clairement sur-déterminé la réponse. Il faut en effet à l'organisme formateur un agrément du ministère de l'intérieur pour pouvoir prétendre assurer ce type de prestation.

Les conseillers généraux et l'informatique

Parmi les outils courants de l'informatique, diriez vous que vous utilisez à peu près... (quotidiennement, une fois par semaine, une fois par mois, parfois, rarement, jamais)

Les outils de bureautique courante (traitement de texte, tableur, etc.)

	%
Non réponse	2,7
Quotidiennement	50,9
Une fois par semaine	13,8
Une fois par mois	2,0
Parfois	9,8
Rarement	9,8
Jamais	10,9

Internet pour l'information générale

	%
Non réponse	2,4
Quotidiennement	44,7
Une fois par semaine	21,4
Une fois par mois	3,1
Parfois	12,7
Rarement	6,9
Jamais	8,8

Le courrier électronique pour mes contacts

	%
Non réponse	2,2
Quotidiennement	58,5
Une fois par semaine	11,8
Une fois par mois	1,3
Parfois	7,2
Rarement	8,3
Jamais	10,6

Internet pour la législation

	%
Non réponse	3,4
Quotidiennement	14,7
Une fois par semaine	18,5
Une fois par mois	13,2
Parfois	21,4
Rarement	14,5
Jamais	14,4

Les sites web spécialisés sur les collectivités locales

	%
Non réponse	3,2
Quotidiennement	10,9
Une fois par semaine	17,4
Une fois par mois	11,4
Parfois	23,5
Rarement	18,0
Jamais	15,6

Cette salve de propositions, indique que les conseillers généraux, comme la plupart des français pratiquant l'informatique ont un usage quotidien ou hebdomadaire du mail et de la bureautique informatisée courante. En revanche, les sites spécialisés et notamment ceux conçus par rapport à leurs besoins professionnels sont beaucoup moins rentrés dans les moeurs. On peut s'interroger notamment sur les méca-

nismes de conception de ces progiciels et l'influence que pourrait avoir une étude des profils d'attente et de consommation des conseillers généraux. Mieux intégrée qu'on pourrait le penser, l'informatique conserve encore des marges de progressions dans ce secteur. En effet, les réponses à l'item suivant doivent probablement s'entendre comme une évaluation sur le *hardware* et non sur le *software*.

Q55 Pour l'exercice de votre mandat, vous jugez globalement les outils informatiques dont vous disposez ...

	%
Non réponse	3,6
Tout à fait suffisant	64,8
Juste suffisant	21,6
Insuffisant	7,7
Très insuffisant	2,2

Si un nouvel outil informatique vous était proposé, quel but prioritaire vous semble essentiel, vous classerez les suggestions suivantes selon votre ordre de priorité.

En premier	En second	En troisième	%
Non réponse			18,6
Mieux comprendre où passent les moyens	Mieux prévoir et positionner les ressources nécessaires	Mieux communiquer puis suivre l'atteinte des objectifs	10,7
Mieux comprendre où passent les moyens	Mieux communiquer puis suivre l'atteinte des objectifs	Mieux prévoir et positionner les ressources nécessaires	5,2
Mieux prévoir et positionner les ressources nécessaires	Mieux comprendre où passent les moyens	Mieux communiquer puis suivre l'atteinte des objectifs	12,7
Mieux prévoir et positionner les ressources nécessaires	Mieux communiquer puis suivre l'atteinte des objectifs	Mieux comprendre où passent les moyens	11,8
Mieux communiquer puis suivre l'atteinte des objectifs	Mieux comprendre où passent les moyens	Mieux prévoir et positionner les ressources nécessaires	12,0
Mieux communiquer puis suivre l'atteinte des objectifs	Mieux prévoir et positionner les ressources nécessaires	Mieux comprendre où passent les moyens	29,0

Le tableau ci – dessus éclaire assez précisément les représentations que les conseillers généraux se font de l'informatique. Cet outil est d'abord associé à sa fonction de communication (41% privilégient cette fonction, associée à une fonction de veille), puis à sa fonction prospective (34,5%), enfin, seulement 15,9% en attendent une fonction pédagogique pour mieux comprendre où passent les moyens.

D'une certaine manière, le pragmatisme des conseillers généraux apparaît aussi là, privilégiant une approche essentiellement utilitariste de l'informatique. Ce qui relève de l'activité intellectuelle et stratégique revient en propre à l'individu conseiller général, et la machine ne semble pas en mesure de jouer un rôle déterminant dans ce cadre. La machine ne peut pas comprendre à sa place.

CONCLUSIONS

Quatre grandes leçons semblent devoir être tirées, en première analyse, de cette enquête :

- 1.** On constate, chez les conseillers généraux, une forte homogénéisation des représentations du contexte départemental qui est très probablement liée à l'émergence des cantons mixtes, ce qui atténue la tension frontale traditionnelle entre monde rural et monde urbain. Il en découle un sentiment d'automatisation globale de l'échelon départemental contre l'appareil d'Etat. Ce fait semble découler d'un facteur conjoncturel (la poussée de la gauche dans une période où la droite exerce le pouvoir national) et d'un facteur structurel (les conseillers partagent assez largement l'opinion selon laquelle l'Etat n'a pas tenu ses engagements dans le cadre de la seconde vague de décentralisation).
- 2.** L'échelon départemental est le lieu spécifique du pragmatisme politique, et la vocation sociale du département accroît fortement cette tendance, voire contribue à lui donner du crédit.
- 3.** Pour les conseillers généraux, leur activité d'élu est un véritable métier dont ils doivent pouvoir bénéficier dans leur trajectoire sociale et professionnelle. Dans ce cadre, l'exercice du mandat ne doit pas être un handicap afin que son exercice et l'accès à celui-ci soient véritablement démocratiques. A l'instar des autres activités professionnelles, ils souhaitent profiter des mêmes avantages sociaux en matière de retraite, et notamment obtenir la possibilité du retrait en capital dans le cadre de leur retraite complémentaire.
- 4.** Il apparaît une relative disparité de "réactivité professionnelle" liée au sexe, à l'âge et au type de canton. Le fait d'être une élue et le contexte urbain proprement dits stimulent plus la demande de formation, et dans une moindre mesure, la pratique des NTIC.

- Allier - Alpes de Haute-Provence - Hautes-Alpes - Ardèche - Ardennes - Ariège - Aube - Bouches-du-Rhône - Calvados - Cantal - Charente-Maritime - Cher - Corrèze - Corse du Sud - Haute-Corse - Côte d'Armor - Creuse - Dordogne - Doubs - Eure-et-Loir - Finistère - Gard - Haute-Garonne - Hérault - Ille-et-Vilaine - Indre - Indre-et-Loire - Isère - Loir-et-Cher - Loire - Haute-Loire - Loire-Atlantique - Lot-et-Garonne - Lozère - Maine-et-Loire - Mayenne - Haute-Marne - Mayenne - Meurthe-et-Moselle - Moselle - Nièvre - Nord - Oise - Orne - Pas-de-Calais - Pyrénées-Atlantiques - Hautes-Pyrénées - Pyrénées-Orientales - Bas-Rhin - Haut-Rhin - Rhône - Haute-Savoie - Sarthe - Savoie - Haute-Savoie - Seine-et-Marne - Yvelines - Deux-Sèvres - Vendée - Vosges - Yonne - Territoire de Belfort - Hauts-de-Seine - Saint-Denis - Val de Marne - Réunion - Guadeloupe - Martinique - Saint-Pierre et Miquelon



UNION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX DE FRANCE

109, boulevard d'Haussonville • 54041 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 40 10 78 • Fax : 03 83 90 23 41

www.ucgf.org